

Compte rendu sommaire
Réunion du Conseil Communautaire
Séance du 28 septembre 2023 à 18h30

Date de convocation : 21 septembre 2023

Nombre de Membres :

En exercice : 52

Présents : 34

Ayant donné procuration : 10

L'an DEUX-MILLE-VINGT-TROIS, le VINGT-HUIT du mois de SEPTEMBRE à 18h30, le Conseil Communautaire de la C.C.P.O.M., légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Lionel FOURNIER.

Membres présents :

Amnéville : M. MUNIER, Mme COGLIANDRO, M. DIEUDONNE, Mme HIRSCH, Mme RAU et M. TISSERAND

Bronvaux : -

Clouange : M. BOLTZ, Mme THOMAS et M. VEZAIN

Marange-Silvange : M. MEOCCI, Mme SPANIER et Mme WEIDER

Montois la Montagne : M. NUCCI

Moyeuve-Grande : M. BENABID, Mme CISAMOLO, Mme FALETIC, M. SCHNEIDER, Mme THIBO et M. TIRLICIEN

Moyeuve-Petite : M. SCHWEIZER

Pierrevillers : M. HEISER

Rombas : M. FOURNIER, M. DUMON, Mme MACAIGNE, Mme MULHMANN, M. NOBILE, M. RISSER et Mme WAGNER

Rosselange : M. MATELIC et Mme SEEMANN

Sainte-Marie-aux-Chênes : Mme LAMARQUE, M. CALLIGARO, M. CAYRE et Mme FRANIA

Vitry-sur-Orne : -

Membres absents ayant donné procuration :

Mme CALCARI-JEAN à Mme RAU

M. DALLA FAVERA à M. MUNIER

M. DOS SANTOS à Mme HIRSCH

M. FAVIER à M. HEISER

M. MULLER à M. MEOCCI

M. ROETTGER à Mme WEIDER

Mme VANNI à M. MATELIC

M. ROVIERO à M. SCHNEIDER

M. CORRADI à M. SCHWEIZER

M. VEGLIA à M. TIRLICIEN

Absents excusés : M. CANTELE et Mme SAVINO

Absents : M. COQUIN, M. ROSSO, Mme LEMASSON, Mme BENCI, M. VILLA et M. SCHONS

Le Président ouvre la séance à 18h30, annonce les procurations et passe à l'examen de l'ordre du jour.

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 03 juillet 2023.**

Délibération 2023-39 – BUDGET PRINCIPAL 2023 – DECISION MODIFICATIVE N°2

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité, - ADOPTE la décision modificative n° 2 au Budget Principal 2023, ci-annexée, qui s'équilibre, comme suit en dépenses et en recettes :

En section de fonctionnement : 7 241,33 €

En section d'investissement : 0,00 €

**Délibération 2023-40 – DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE - FIXATION DU MONTANT
POUR L'ANNEE 2023**

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité, - DÉCIDE de répartir, comme suit, la Dotation de Solidarité Communautaire pour l'année 2023 :

Commune	Enveloppe « garantie »	Enveloppe « critères »	DSC 2023
AMNEVILLE	0	45 314	45 314
BRONVAUX	104	2 870	2 974
CLOUANGE	0	17 648	17 648
MARANGE-SILVANGE	0	38 450	38 450
MONTOIS-LA-MONTAGNE	0	15 776	15 776
MOYEUUVRE-GRANDE	16 591	44 861	61 452
MOYEUUVRE-PETITE	180	3 019	3 199
PIERREVILLERS	85	9 189	9 274
ROMBAS	11 651	61 313	72 964
ROSSELANGE	6 006	17 726	23 732
SAINTE-MARIE-AUX-CHENES	0	25 094	25 094
VITRY-SUR-ORNE	1 303	18 741	20 044
Total/Moyenne	35 921	300 000	335 921

Délibération 2023-41 – FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) – REPARTITION 2023 - PRELEVEMENT

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE d'opter, au titre de l'année 2023, pour une répartition dérogatoire « libre » des prélèvements du Fonds National de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales, selon le tableau suivant :

	Répartition dérogatoire définitive entre Communes Membres en 2023
	Montant prélevé définitif
Amneville	0
Bronvaux	0
Clouange	0
Marange-Silvange	0
Montois-la-Montagne	0
Moyeuivre-Grande	0
Moyeuivre-Petite	0
Pierrevillers	0
Rombas	0
Rosselange	0
Sainte-Marie-Aux-Chênes	0
Vitry-Sur-Orne	0
Sous-Total Communes	0
EPCI	0
Total	0

2023-42 – FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) – REPARTITION 2023 - REVERSEMENT

Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE d'opter, au titre de l'année 2023, pour une répartition dérogatoire « libre » des reversements du Fonds National de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales, selon le tableau suivant :

	Répartition dérogatoire définitive entre Communes Membres en 2023
	Montant reversé définitif
Amneville	103 151
Bronvaux	13 662
Clouange	76 919
Marange-Silvange	122 415
Montois-la-Montagne	50 141
Moyeuvre-Grande	171 053
Moyeuvre-Petite	13 253
Pierrevillers	40 167
Rombas	216 412
Rosselange	74 597
Sainte-Marie-Aux-Chênes	75 143
Vitry-Sur-Orne	74 597
Sous-Total Communes	1 031 510
EPCI	334 728
Total	1 366 238

Délibération 2023-43 – TAXE ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – EXONERATIONS - ANNEE 2024

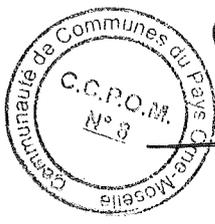
Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères des redevables qui ont présentés une demande d'exonération pour l'année 2024.

Délibération 2023-44 – EXONÉRATION TAXE ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – ANNÉE 2023- REMBOURSEMENT DES CONTRIBUABLES EXONÉRÉS

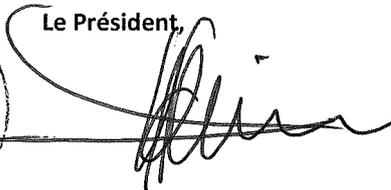
Le Conseil Communautaire, ayant entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- DÉCIDE de procéder au remboursement des montants de taxe d'enlèvement des ordures ménagères perçus à tort pour l'année 2023, au profit des entreprises qui avaient été exonérées par le Conseil Communautaire lors de sa réunion du 27 septembre 2022.

Communication des Décisions du Bureau Communautaire et du Président

Le Conseil Communautaire PREND ACTE des décisions qui ont été prises par le Bureau Communautaire et par le Président, conformément aux délibérations du 24 juillet 2020 prises en application de l'art. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.



 Le Président,



 Lionel FOURNIER